

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 17 août 2020, à 19 h.

Présents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, M^{me} Michelle Joly.

Est également présente :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absents : M. François Quenneville, maire
M. Gilles Côté, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes et du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 586-2020
6. Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
7. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des Fêtes - 21, 22 et 23 décembre 2020
8. Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
9. Résolution d'appui et aide financière - Projet-pilote d'un marché public
10. Aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière
11. Club Âge d'or Chertsey - Suspension de paiements - Location local
12. Résolution d'appui - Projet Chertsey Village Nourricier
13. Résolution d'appui - Demandes de permis de Taxi Adam (M. Issam Gara, propriétaire)
14. Entente Club Optimiste - Services d'accueil et de bar - Spectacles à la Belle Église
15. Vente de véhicules et d'équipement destinés à la ferraille - Boisvert Excavation
16. Vente aux enchères par le Groupe RB (Ritchie Bros.) - Quatre (4) véhicules 10 roues et une (1) pépinière - Autorisation
17. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
18. Amendement à la résolution 2020-245 - Contrat brigadière scolaire remplaçante
19. Embauche de M^{me} Ana Canu (à entériner) - Employée remplaçante - Agente de bureau - Services des loisirs et de la culture
20. Renouvellement d'adhésion - Rideau
21. Autorisation d'assistance - M^{me} Kim Baumgarten - La Petite CALM 2020 virtuelle - Congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
22. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Formation virtuelle de la COMAQ - « Fonction finance performante »
23. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Formation virtuelle de la COMAQ - « Projet de loi no 48 : importantes nouveautés en matière de fiscalité municipale »
24. Autorisation de formation universitaire - M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances
25. Mandat Parallèle 54 Expert-Conseil - Autorisation de signature - Demande de certificat d'autorisation - Réfection barrage du lac Ginette (X0004298) - Appel d'offres 2020-016

ORDRE DU JOUR (suite)

26. Octroi de contrat - 9066-9060 Québec inc. (Les Enseignes Professionnelles) - Fabrication et installation de panneaux d'accueil - Appel d'offres 2020-008
27. Octroi de contrat - Mazout G. Bélanger - Approvisionnement en essence diesel - Appel d'offres 2020-031
28. Octroi de contrat - FNX-Innov inc. - Services professionnels pour la préparation d'un rapport d'expertise - Surpresseur (pompe 15 HP)
29. Octroi de contrat - Enviro-Step Technologies inc. - Entretien de systèmes de désinfection UV de résidences isolées
- 29-a) Autorisation de paiement - Contribution financière à titre de compensation au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
30. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, Soleil, Castor
31. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 11, 12 et 13 - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001- Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
32. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - CIMA+ - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels - Réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297)
33. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 2 et 3 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2020-016 - Services professionnels - Réhabilitation du barrage du lac Ginette (X0004298)
34. Période de questions - Dérogations mineures
35. Demande de dérogation mineure - Lot 6 293 164 - District 5
36. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance
37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance
38. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Bruants, désignée chemins de tolérance
39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Bruants, désignée chemins de tolérance
40. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance
41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance
42. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois désignée chemin de tolérance
43. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance
44. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance
45. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance
46. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance
47. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance
48. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance
49. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance
50. Règlement 587-2020 relatif à l'abrogation du règlement 382-2009 établissant une politique de reconnaissance des organismes et du règlement 397-2010 amendement le règlement 382-2009
51. Règlement 588-2020 relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
52. Règlement 589-2020 relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000

ORDRE DU JOUR (suite)

53. Adoption des comptes fournisseurs
54. Dépôt de l'état des activités financières
55. Le maire vous informe
56. Période de questions
57. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse suppléante, M^{me} Michelle Joly.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2020-276

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 29-a.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes et du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 586-2020

2020-277

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'approuver, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 juillet 2020, de l'assemblée publique de consultation du 6 août, des ouvertures de soumissions des 10 et 13 août 2020 et le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 586-2020, qui s'est déroulée sur une période de 15 jours, prenant fin le 13 août 2020 à 23 h 59 (état d'urgence sanitaire).

6. Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville

2020-278

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil autorise la fermeture de l'hôtel de ville durant l'heure du dîner et que les heures d'ouverture de l'hôtel de ville soient modifiées comme suit : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h, et ce, à compter du 21 septembre 2020.

7. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des Fêtes - 21, 22 et 23 décembre 2020

2020-279

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil autorise la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale, les 21, 22 et 23 décembre 2020, en prolongement du congé des Fêtes. Le retour au travail est le lundi 4 janvier 2021. Il est entendu que ces trois journées sont entièrement aux frais du personnel.

8. Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey compte un grand nombre d'associations et d'organismes locaux offrant de nombreux services à sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit chaque année un nombre croissant de demandes d'aides financières, de dons et de commandites de la part des associations et organismes, mais également d'individus, de groupes, de commerces, entreprises et instituts publics et privés;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite structurer davantage la prise de décision en ce qui concerne le soutien municipal aux organismes, sous toutes ses formes;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer une refonte complète de son règlement actuel établissant une politique de reconnaissance des organismes et abroge à cet effet le règlement 382-2009 et le règlement 397-2010.

ATTENDU QUE l'élaboration de ladite politique est maintenant complétée et que le conseil en a pris connaissance.

POUR CES MOTIFS,

2020-280

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil adopte la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, telle que présentée.

9. Résolution d'appui et aide financière - Projet-pilote d'un marché public

ATTENDU l'adoption séance tenante de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

ATTENDU QUE le conseil désire appliquer une période transitoire pour les demandes qui ont été déposées dans les semaines précédant l'adoption de ladite Politique;

ATTENDU la demande du Comité Porteur du Marché public;

ATTENDU QUE le projet répond aux attentes du conseil concernant l'encouragement à l'achat régional et qu'il profite à l'ensemble des citoyens de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2020-281

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité appuie le projet-pilote d'un marché public présenté par le Comité Porteur du Marché Public. De ce fait, la Municipalité accepte leur demande concernant l'utilisation du terrain municipal, l'accès à l'eau et à l'électricité, la contribution d'employés municipaux pour installer et démonter les chapiteaux et les équipements, le prêt d'équipement selon la liste déposée et la disponibilité de ces équipements à la Municipalité. Cette dernière autorise également de rembourser le Comité, sur présentation des pièces justificatives, pour l'achat de gel désinfectant, de dossards et pour la location d'une toilette chimique, pour un montant maximum de 450 \$ (taxes incluses).

9. Résolution d'appui et aide financière - Projet-pilote d'un marché public (suite)

Ces autorisations sont conditionnelles au respect, par le Comité, du Guide d'application des mesures de prévention recommandées par le ministère de la Santé dans le contexte de la Covid-19 concernant les marchés publics.

Les déboursés engendrés par ces autorisations sont disponibles au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

10. Aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière

ATTENDU l'adoption séance tenante de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

ATTENDU QUE le conseil désire appliquer une période transitoire pour les demandes qui ont été déposées dans les semaines précédant l'adoption de ladite politique;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière;

ATTENDU QUE cet organisme offre du soutien aux enfants et familles vulnérables de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2020-282

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière de 1 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

11. Club Âge d'or Chertsey - Suspension de paiements - Location local

ATTENDU QU' en raison de la pandémie du coronavirus, le Club Âge d'or Chertsey a dû rembourser ses membres pour le coût des activités qui restaient à venir jusqu'à la fin de la saison et qui n'auront pas lieu;

ATTENDU QUE les membres ne paieront pas leur cotisation pour l'année à venir et que le Club se retrouve ainsi sans revenus;

ATTENDU QUE le Club Âge d'or Chertsey désire conserver le local qu'il loue à la Municipalité pour assurer à ses membres une continuité lors de la reprise de ses activités.

POUR CES MOTIFS,

2020-283

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil autorise la suspension du paiement mensuel du coût de location de 150 \$ pour le local utilisé par le Club Âge d'or Chertsey, et ce, du mois de septembre 2020 au mois de décembre 2020.

12. Résolution d'appui - Projet Chertsey Village Nourricier

ATTENDU QUE la Municipalité suit attentivement l'évolution du groupe de concertation Chertsey Village Nourricier;

ATTENDU QUE ce projet communautaire et citoyen est un modèle d'initiative que d'autres municipalités pourront utiliser;

12. Résolution d'appui - Projet Chertsey Village Nourricier (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité participe au projet en fournissant des terrains pour le démarrage de certaines cultures;

ATTENDU QUE la Municipalité défraie les coûts d'électricité pour la ventilation et le chauffage de la serre, fournit des équipements pour le marché public et appuie financièrement les Jardins Solidaires.

POUR CES MOTIFS,

2020-284

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que dans un esprit de collaboration participative avec ses citoyens, le conseil entérine la décision de la Municipalité de Chertsey d'appuyer le projet Chertsey Village Nourricier et sa demande de subvention auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

13. Résolution d'appui - Demandes de permis de Taxi Adam (M. Issam Gara, propriétaire)

ATTENDU QU' en 2018, la MRC de Matawinie a procédé à la réalisation d'un plan de développement stratégique du transport collectif et adapté pour l'ensemble du territoire, dans une perspective de cinq ans (2019 à 2024);

ATTENDU QUE l'un des principaux besoins exprimés concerne l'accès au service de proximité à la population et la mise en place d'un service de taxibus sur réservation offert aux citoyens;

ATTENDU QU' actuellement, la MRC de Matawinie est desservie par 4 compagnies de taxis seulement, avec un total de 13 permis octroyés par la Commission des Transports du Québec (CTQ) dans 5 agglomérations, sur une possibilité de 37 permis pour 8 agglomérations;

ATTENDU QUE M. Issam Gara, propriétaire de Taxi Adam, désire élargir son offre de service dans la MRC de Matawinie et que les deux (2) demandes de permis de taxi de M. Issam Gara dans l'agglomération de Chertsey, qui est constituée des municipalités de Chertsey, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci, seraient un atout important pour le développement économique et social de notre région et pour tous les citoyens de notre MRC.

POUR CES MOTIFS,

2020-285

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey appuie les demandes de permis de taxi supplémentaires présentées par M. Issam Gara, propriétaire de Taxi Adam.

14. Entente Club Optimiste - Services d'accueil et de bar - Spectacles à la Belle Église

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey recherche des collaborateurs pour assurer le bon fonctionnement de sa salle de spectacles, la Belle Église;

14. Entente Club Optimiste - Services d'accueil et de bar - Spectacles à la Belle Église (suite)

ATTENDU QUE la Belle Église est désormais considérée comme une salle incontournable du milieu du spectacle professionnel et un levier économique important, faisant partie du plan de développement économique local;

ATTENDU QU' une proposition préliminaire a été acceptée par le Club Optimiste de Chertsey à cet effet.

POUR CES MOTIFS,

2020-286

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer une entente à intervenir avec l'organisme communautaire Club Optimiste de Chertsey, pour assurer les services d'accueil et de bar lors de la tenue de spectacles à la Belle Église, en échange d'une compensation financière versée dans son fonds des bonnes œuvres pour la communauté chertsoise.

Ces sommes sont disponibles au fonds général de la Municipalité.

15. Vente de véhicules et d'équipement destinés à la ferraille - Boisvert Excavation

2020-287

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité procède à la vente, au plus offrant, de véhicules et d'équipement défectueux destinés à la ferraille, dont elle désire se départir, soit à l'entreprise Boisvert Excavation, au coût de 6 100 \$ (plus taxes si applicables). Cette vente est faite sans garantie légale, tel que vu et accepté par l'acheteur.

16. Vente aux enchères par le Groupe RB (Ritchie Bros.) - Quatre (4) véhicules 10 roues et une (1) pépinière - Autorisation

2020-288

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité autorise la vente aux enchères de quatre véhicules 10 roues (10-13, 10-16, 10-18 et 10-19) et d'une pépinière (50-6), par le Groupe RB (Ritchie Bros.). Le directeur du Service des travaux publics est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

17. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

2020-289

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité dépose au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière, dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque nouvellement mise à jour en 2017, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré selon les prérequis du Ministère.

Le maire, M. François Quenneville, est le mandataire autorisé et M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

La Municipalité confirme également son engagement à financer l'aide financière allouée au projet.

18. Amendement à la résolution 2020-245 - Contrat brigadière scolaire remplaçante
- 2020-290 Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la résolution numéro 2020-245, adoptée à la séance ordinaire du 20 juillet 2020, soit amendée à l'effet que soit retirée la désignation de M^{me} Ginette Gravel à titre de brigadière scolaire remplaçante, puisque cette dernière s'est désistée avant la signature de son contrat prévu pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 23 juin 2021.
19. Embauche de M^{me} Ana Canu (à entériner) - Employée remplaçante - Agente de bureau - Services des loisirs et de la culture
- 2020-291 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'entériner l'embauche de M^{me} Ana Canu à titre d'agente de bureau au Service des loisirs et de la culture, avec le statut d'employée remplaçante, sujet aux dispositions prévues à l'article 4.03 de la convention collective de travail. La date d'entrée en fonction comme employée remplaçante de M^{me} Canu est le 6 août 2020.
20. Renouvellement d'adhésion - Rideau
- 2020-292 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles Rideau pour l'année 2020-2021 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle au montant de 184 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
21. Autorisation d'assistance - M^{me} Kim Baumgarten - La Petite CALM 2020 virtuelle - Congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
- 2020-293 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à assister, en présentation virtuelle du 23 juillet au 5 octobre 2020, à la Conférence annuelle du loisir municipal, présentée par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM). Le coût d'inscription de 175 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
22. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Formation virtuelle de la COMAQ - « Fonction finance performante »
- 2020-294 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances, soit autorisée à assister, les 10 et 11 septembre 2020, à une formation de la COMAQ en présentation virtuelle, intitulée « Fonction finance performante ». Le coût d'inscription de 370 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

23. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Formation virtuelle de la COMAQ - « Projet de loi no 48 : importantes nouveautés en matière de fiscalité municipale »

2020-295

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances, soit autorisée à assister, le 18 septembre 2020, à une formation de la COMAQ en présentation virtuelle, intitulée « Projet de loi no 48 : importante nouveautés en matière de fiscalité municipale ». Le coût d'inscription de 185 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

24. Autorisation de formation universitaire - M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances

2020-296

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que suite à l'admission de M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances, à un programme d'études à temps partiel donné par la TÉLUQ, pour l'obtention d'un baccalauréat en administration des affaires par cumul, la Municipalité accepte de rembourser le coût du trimestre d'été 2020 au montant de 453,38 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

25. Mandat Parallèle 54 Expert-Conseil - Autorisation de signature - Demande de certificat d'autorisation - Réfection barrage du lac Ginette (X0004298) - Appel d'offres 2020-016

2020-297

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey mandate la firme Parallèle 54 Expert-Conseil et désigne son représentant, M. Marc-Antoine Giguère, ing., afin d'entreprendre et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, toutes les procédures, représentations et communications requises auprès des différents ministères concernés, lors du dépôt des formulaires « *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation* », pour les travaux de réhabilitation du barrage du lac Ginette (X0004298).

Le conseil approuve les déboursés relatifs aux demandes de certificats d'autorisation régies par les ministères.

Ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux.

26. Octroi de contrat - 9066-9060 Québec inc. (Les Enseignes Professionnelles) - Fabrication et installation de panneaux d'accueil - Appel d'offres 2020-008

2020-298

À la suite de l'ouverture de soumissions du 10 août 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-008 et du courriel de confirmation daté du 13 août 2020 provenant de M^{me} Sabrina Marchand, présidente de l'entreprise Les Enseignes Professionnelles, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la compagnie 9066-9060 Québec inc. (Les Enseignes Professionnelles), seul soumissionnaire conforme, soit mandatée afin de procéder à la fabrication et l'installation de six panneaux d'accueil, au montant de 76 150 \$ (plus taxes applicables), tel qu'en fait foi le courriel daté du 13 août 2020.

Les documents d'appel d'offres et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

26. Octroi de contrat - 9066-9060 Québec inc. (Les Enseignes Professionnelles) - Fabrication et installation de panneaux d'accueil - Appel d'offres 2020-008 (suite)

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 558-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 80 000 \$ pour la fabrication et l'installation de panneaux d'accueil.

27. Octroi de contrat - Mazout G. Bélanger - Approvisionnement en essence diesel - Appel d'offres 2020-031

2020-299

À la suite de l'ouverture de soumissions du 13 août 2020, dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-031, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une quantité de plus ou moins 145 000 litres d'essence diesel par année, pour les années 2020, 2021 et 2022, du fournisseur Mazout G. Bélanger, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 395 611,73 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Une partie de cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et une autre partie sera prévue au fonds général des années concernées.

28. Octroi de contrat - FNX-Innov inc. - Services professionnels pour la préparation d'un rapport d'expertise - Surpresseur (pompe 15 HP)

2020-300

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à la firme FNX-Innov inc. un mandat pour les services professionnels requis afin de procéder à la préparation d'un rapport d'expertise finale, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-006 intitulé « Ajout d'une pompe de surpression 15 HP à turbine verticale », tel que décrit à l'offre de services en date du 30 juillet 2020, au coût total de 7 800 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

29. Octroi de contrat - Enviro-Step Technologies inc. - Entretien de systèmes de désinfection UV de résidences isolées

2020-301

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme Enviro-Step Technologies inc. le contrat d'entretien des systèmes tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées, selon les termes, conditions et tarifs indiqués à l'entente en date du 13 août 2020.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement 573-2019 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et sera refacturée aux citoyens concernés.

29-a) Autorisation de paiement - Contribution financière à titre de compensation au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

2020-302

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, d'un montant de 2 077,76 \$, pour compenser l'atteinte aux milieux hydriques lors des travaux de réhabilitation du barrage du lac Beaulne (X0004264). Cette contribution financière sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'état.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux.

30. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, Soleil, Castor

2020-303

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme MLC Associés inc., d'un montant de 1 119,57 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts), pour la réfection du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, rue du Soleil et av. du Castor, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-007.

31. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 11, 12 et 13 - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001- Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2020-304

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement, à la firme CIMA+, d'un montant de 33 931,86 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.

32. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - CIMA+ - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels - Réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297)

2020-305

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Cima+, d'un montant de 21 270,38 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts), pour la réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297), dans le cadre de l'appel d'offres 2020-003.

33. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 2 et 3 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2020-016 - Services professionnels - Réhabilitation du barrage du lac Ginette (X0004298)

2020-306

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 12 925,49 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts), pour la réfection du barrage au lac Ginette (X0004298), dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-016.

34. Période de questions - Dérogations mineures

35. Demande de dérogation mineure - Lot 6 293 164 - District 5

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 6 293 164, concernant la subdivision potentielle du lot 6 293 164, tel que présenté sur le projet de lotissement préparé par M. Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous le dossier 3064 et les minutes 6020 en date du 8 juin 2020 :

- Permettre que ce lot ait un frontage sur la rue de 49,99 mètres plutôt que 50 mètres.

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i) elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii) elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii) elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv) elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v) elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi) elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

ATTENDU QUE le demandeur subit un préjudice sérieux par l'application stricte du Règlement de zonage, puisqu'il ne pourra que lotir un (1) lot plutôt que deux (2);

ATTENDU QUE la demande est mineure puisqu'il existe un manque de 0,01 m, soit 2 %, sur un total de 50 mètres.

POUR CES MOTIFS,

2020-307

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 6 293 164, concernant la subdivision potentielle du lot 6 293 164, tel que présenté sur le projet de lotissement préparé par M. Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous le dossier 3064 et les minutes 6020 en date du 8 juin 2020.

36. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance, pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

36. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance (suite)

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien des avenues des Huards, et du Plateau, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 3 149,63 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-308

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

38. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Bruants, désignée chemins de tolérance

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Bruants, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Bruants, désignée chemins de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de l'avenue des Bruants, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 965,89 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-309

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Bruants, désignée chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

40. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance, pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance (suite)

ATTENDU la soumission au montant total de 2 152,24 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-310

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

42. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

43. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Sous-Bois, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 889,78 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-311

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

2020-08-17

44. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

45. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 784,79 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-312

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

46. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

47. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue Cantafio, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 2 282,30 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-313

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

48. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M^{me} Diana Shannon à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance, pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

49. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien du chemin du Lac-David Ouest, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

49. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance (suite)

ATTENDU la soumission au montant total de 4 171,36 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-314

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

50. Règlement 587-2020 relatif à l'abrogation du règlement 382-2009 établissant une politique de reconnaissance des organismes et du règlement 397-2010 amendant le règlement 382-2009

ATTENDU QUE le règlement 382-2009 établissant une politique de reconnaissance des organismes a été adopté à la séance ordinaire du 15 juin 2009, aux termes de la résolution numéro 2009-160;

ATTENDU QUE le règlement 397-2010 amendant l'article 10 du règlement 382-2009 a été adopté à la séance ordinaire du 18 janvier 2010 aux termes de la résolution numéro 2010-019;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger les règlements 382-2009 et 397-2010 car il désire se doter d'une nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, afin de les supporter par une aide financière directe, technique, professionnelle ou matérielle;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 20 juillet 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-315

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 587-2020 intitulé « Règlement relatif à l'abrogation du règlement 382-2009 établissant une politique de reconnaissance des organismes et du règlement 397-2010 amendant le règlement 382-2009 ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

51. Règlement 588-2020 relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

ATTENDU QUE le règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c.P-38.002) oblige toute municipalité locale à appliquer cette présente loi;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1), une municipalité locale peut adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Municipalité de Chertsey;

ATTENDU QUE le gardien est responsable de l'animal dont il a la garde, qu'il doit assumer son contrôle et sa surveillance et qu'il doit veiller à ce qu'il ne cause aucun dommage;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-316

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 588-2020 intitulé « Règlement relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

52. Règlement 589-2020 relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1), une municipalité locale peut adopter des règlements en matière de nuisances

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 210-2000 ayant pour titre « Règlement concernant les animaux » et ses amendements afin que soit adopté un nouveau règlement sur le contrôle des animaux;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Municipalité de Chertsey;

ATTENDU QUE le gardien est responsable de l'animal dont il a la garde, qu'il doit assumer son contrôle, son bien-être et sa surveillance et qu'il doit veiller à ce qu'il ne cause aucun dommage;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020;

52. Règlement 589-2020 relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000 (suite)

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-317

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 589-2020 intitulé « Règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000 ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

53. Adoption des comptes fournisseurs

2020-318

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2020 au montant de 756 523,36 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 juillet 2020, au montant de 1 359 169,33 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

54. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020.

55. Le maire vous informe

La mairesse suppléante informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

56. Période de questions

On compte 21 personnes dans l'assistance.

57. Levée de la séance

2020-319

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 19.

Directrice générale et secrétaire-trésorière Mairesse suppléante